

**La Voix de France - 12 janvier 2009**

**Rencontre avec Anne-marie Descôtes, nouvelle directrice de l'AEFE**

Au cours de l'entretien qu'elle a bien voulu nous accorder, Anne-Marie Descôtes n'a éludé aucune de nos questions : l'avenir du réseau, les pistes pour le transformer ou encore les efforts financiers demandés aux établissements.

Contexte budgétaire oblige : "il faut réfléchir à l'avenir du réseau"

Anne Marie Descôtes a été nommée en septembre dernier à la tête de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) dans un contexte budgétaire difficile.

***Le conseil d'administration de l'AEFE vient de voter une contribution de 6 % (assise sur les frais de scolarité) que les établissements à gestion directe et les établissements conventionnés devront acquitter à partir de septembre 2009 et une contribution de 2% pour les établissements homologués pour la rentrée 2010. Pourquoi cette mesure ? L'AEFE a-t-elle besoin d'argent ?***

**M. D. :** Oui (sourires). Oui et pour trois raisons. D'abord les établissements du réseau sont très attractifs. Chaque année depuis 2 ans, la croissance des effectifs est de 4 %. Les établissements du réseau ont du succès. Notre souci est de bien accueillir tous ces élèves. Nous avons donc besoin de moyens financiers pour agrandir les locaux, les remettre aux normes, ou construire de nouveaux bâtiments. Cela veut dire aussi augmenter le nombre de professeurs et améliorer l'offre pédagogique – notamment dans le domaine des langues avec des enseignements bi et trilingues- pour être toujours compétitifs et avoir un enseignement de qualité.

Ensuite il y a aussi la compétence immobilière (Ndlr : la gestion des projets immobiliers du réseau) qui a été transférée à l'Agence par l'Etat sans compensation financière. Or il y a là aussi un besoin de financement croissant. Pour les projets immobiliers actuels, nous avons d'abord beaucoup prélevé sur notre fonds de roulement. On ne peut plus le faire indéfiniment. Enfin, nous avons un besoin d'argent qui est rendu plus criant, car à partir du 1er janvier 2009, l'AEFE doit rembourser la part patronale de contribution des pensions civiles des personnels expatriés et résidents qu'elle emploie et détache au sein des établissements en gestion directe et des établissements conventionnés. L'idée de l'Etat (Ndlr : qui auparavant réglait directement cette part patronale aux caisses vieillesse) est de dire : vous employez des titulaires, vous payez les coûts afférents à l'emploi de ces titulaires. Mais le ministère des Finances ne compense pas intégralement cette nouvelle charge. Il donne à l'Agence une subvention de 120 millions d'Euros chaque année alors qu'on évalue la charge des pensions civiles à 150 millions d'Euros dans 3 ans. Il nous manquera 30 millions d'Euros. Nous demandons donc un effort aux établissements qui devront verser une contribution de 6 % de leur budget des frais de scolarité pour les établissements en gestion directe et les établissements conventionnés à partir de septembre 2009 et de 2 % pour les établissements homologués à partir de septembre 2010.

***Vous pensez qu'avec les contributions de 6% et 2% vous obtiendrez les 30 millions d'Euros qui vous manquent ?***

**M. D. :** Oui 6 % = 30 millions. Mais je le répète : nous n'avons pas que les pensions civiles à rembourser, il y a les projets immobiliers et le développement du réseau. Je rappelle que sur les 6 %, 3 % sont réservés à des actions immobilières.

## **EVITER UNE AUGMENTATION DES FRAIS DE SCOLARITE**

*C'est une contribution ou une taxe ?*

**M. D.** : Le terme de contribution est plus constructif. Ce n'est pas un impôt créé au bénéfice de l'Agence dont on ne connaîtrait pas bien la finalité, mais une contribution des établissements au fonctionnement du réseau basée sur le principe de mutualisation.

*Avez-vous un retour des associations de parents d'élèves et des chefs d'établissements ?*

**M. D.** : Personne n'a dit oui avec enthousiasme (sourires). Pour les établissements en gestion directe, comme ils dépendent de l'Agence, cela ne pose pas le même type de problèmes pour le paiement de ces 6 %. En revanche, nous sommes conscients que cela peut poser des difficultés pour les établissements conventionnés dans leur relation avec l'Agence.

*Le risque n'est-il pas que ces établissements fassent porter cette nouvelle charge de 6 % sur les droits d'inscription... et qu'ils augmentent les frais de scolarité de 6 % ?*

**M. D.** : Le risque existe mais nous ne souhaitons pas que cette contribution de 6 % se traduise de manière automatique par une augmentation de 6 % des frais de scolarité. Beaucoup d'établissements ont des marges de manœuvre et feront remonter la contribution de 6 % sans augmenter d'autant les frais de scolarité. Et si il y a des établissements en difficulté, nous avons dit que nous ferions une étude au cas pas cas pour les aider.

*Comment les aider ?*

**M. D.** : On peut travailler à l'octroi de subventions, à la création de postes d'enseignant-résident pris en charge provisoirement par l'Agence plutôt que par l'établissement et travailler sur le taux de participation au financement des résidents existants. Cela se fera au cas pas cas. Pour les établissements engagés dans des projets immobiliers lourds, comme par exemple à Sofia, où le comité de gestion a voté une augmentation de 45 % des frais de scolarité pour construire un nouveau bâtiment, nous trouverons des solutions.

## **FONCTIONNER DIFFEREMMENT**

*N'existe-t-il pas deux risques : que les établissements riches s'en sortent bien alors que pour les moins riches la charge sera alourdie, et deuxièmement que ces établissements in fine, demandent leur déconventionnement?*

**M. D.** : Personne ne sera mis en difficulté majeure à cause de cette contribution. Mais nous n'avons pas le choix. Ou bien chaque établissement fait un effort, ou bien l'Agence met la clef sous la porte parce qu'elle ne pourra plus assurer la qualité des services qu'elle rend aux familles qui scolarisent leurs enfants dans les établissements. Il ne s'agit pas à travers cette contribution d'arrondir nos fins de mois. Il s'agit de l'avenir et de la survie du réseau. Mes interlocuteurs du ministère des Finances ont bien conscience qu'avec les 120 millions d'Euros donnés à l'Agence en 2010, elle ne pourra absolument pas faire face aux dépenses qu'elle aura à engager. Pour la deuxième partie de votre question sur les déconventionnements, nous en sommes pleinement conscients. Pour l'instant, tous les établissements qui avaient manifesté le souhait de se déconventionner ne l'ont pas fait. Beaucoup réfléchissent encore. Nous jouerons

carte sur table avec tout le monde et nous aiderons les comités de gestion à peser le pour et le contre d'un déconventionnement.

***Comment vont réagir les établissements homologués face à cette contribution de 2 % ?***

**M. D. :** Nous n'avons pas les mêmes relations avec ces établissements. La contribution de 2% ne peut être imposée juridiquement. Nous devons voir avec ces établissements comment percevoir ces 2 %. Aujourd'hui, ces établissements bénéficient de nos services – formation des personnels, inspection, gestion du dispositif des bourses scolaires – à un coût modique. Peut-être que les établissements homologués préféreront travailler sur la base de facturation réelle de nos services plutôt que sur une contribution de 2 % pas an. On sait qu'aux Etats-Unis, par exemple, ils préfèrent payer sur la base d'une facturation.

***Ces contributions de 2 et 6 % ne sont pas figées dans le temps. Elles pourraient être demain de 4 et 8% ?***

**M. D. :** Je me garderai de donner une réponse définitive à ce stade. Ces taux sont le fruit d'une étude à moyen terme. Au-delà de 2010, il est difficile de dire comment évolueront les choses. Il y aura des effets positifs de la contrainte budgétaire. On va être amené à travailler autrement. Tout le monde est conscient de l'importance de nos établissements pour la communauté française expatriée et le rayonnement de la France à l'étranger. Donc je ne peux pas croire que cet outil n'a pas un bel avenir. Mais en même temps, on voit bien qu'on ne peut pas fonctionner comme on a fonctionné jusqu'ici. Il faut trouver d'autres moyens pour en sortir par le haut. Compte tenu du contexte financier, la question est de savoir si l'Agence peut continuer dans les mêmes conditions ou si elle doit envisager de réduire la voilure.

**UN PLAN STRATEGIQUE SUR TROIS ANS**

***L'AEFE n'a-t-elle plus les moyens de ses ambitions ?***

**M. D. :** Je pose la question autrement : ne faut-il pas envisager des établissements qui auraient un lien différent avec l'Agence ? Des établissements qui établiraient un partenariat avec l'Agence. Avec ce partenariat, il n'y aurait plus de professeurs ni chefs d'établissements expatriés, ni les mêmes subventions. Mais le lien avec l'Agence perdurerait sous une forme substantielle avec les inspections, les formations des professeurs locaux et l'apport d'outils pédagogiques innovants. Suite aux états généraux de l'enseignement français à l'étranger, la réflexion se poursuit sur l'avenir du réseau. Dans les pays, les ambassades et les établissements travaillent sur ce dossier. On devrait obtenir des pistes de réflexion vers fin février, au moment où l'Agence devra réfléchir à un plan stratégique pour les trois ans à venir. On est peut-être à un moment charnière. Le contexte budgétaire, doublé de la crise économique, va accélérer la réflexion sur l'avenir du réseau.

***Peut-on accueillir toujours autant d'élèves ?***

**M. D. :** C'est toute la question. Et là, on revient à la question immobilière. Par manque de moyens il y a des projets qui pour l'instant ont du mal à aboutir par exemple à Pékin, Moscou, Tokyo. Certains sénateurs nous aident à rechercher des dons d'entreprises qui sont intéressées au développement du réseau et à la construction d'établissements modernes.

### ***Certains projets immobiliers pourraient-ils être arrêtés ou suspendus ?***

**M. D.** : Dans les capitales dont nous venons de parler, ils ne sont pas suspendus mais on ne va pas aussi vite qu'on le voudrait. A Dakar, il y a un chantier en cours pour un nouvel établissement. Le coût est de 21 millions d'Euros et l'Agence en prend les 2/3, ce qui est colossal. Aujourd'hui, on ne peut plus faire cela. A Pékin par exemple, nous pourrions aider l'établissement avec un emprunt à rembourser à l'Agence sur 25 ou 30 ans, à moins que les entreprises ne se mobilisent fortement.

### **UNE BAISSÉ DE LA SUBVENTION DE L'ÉTAT**

***Est-ce qu'on ne peut pas résoudre ce problème du développement des établissements avec l'idée du Plan école qui vise à prévoir et organiser le développement de l'enseignement dans chaque pays et recommandé dans le rapport du sénateur Ferrand sur le financement du réseau ?***

**M. D.** : Ce plan-école est une idée excellente. Certains établissements l'ont fait. D'autres pas encore. A cause, sans doute, et c'est normal, du manque de visibilité dû au contexte budgétaire difficile. Même nous, nous avons du mal à avoir de la visibilité alors que notre subvention est en baisse et qu'on nous laisse entendre que le cadre triennal n'est peut-être pas intangible ...

***Vous confirmez la baisse de la subvention de l'état versée à l'Agence : 415 millions d'Euros en 2009 et 410 millions d'Euros en 2010 ?***

**M. D.** : Oui mais gardons à l'esprit que l'Etat français aide beaucoup. L'aide moyenne représente environ 2000 Euros par élève et par an, quelle que soit sa nationalité. Aucun autre pays dans le monde ne fournit une telle aide. Il faut tenir compte du fait qu'il y a une évolution majeure voulue par le Président de la République : l'aide à la scolarité avec la prise en charge de la scolarité pour les élèves français dans les lycées. C'est une aide budgétaire énorme. C'est un choix : avec la prise en charge, l'aide française se dirige vers les familles plutôt que vers les établissements.

***Ce contexte budgétaire ne favorise pas votre arrivée ?***

**M. D.** : Oui c'est vrai (rires) mais c'est un défi important !

***Plutôt optimiste ?***

**M. D.** : Oui, car je vois l'attractivité du réseau à travers la demande d'enseignement français qui se manifeste partout. Le nombre d'élèves qui souhaitent rejoindre le réseau est très important. Lors de la dernière rentrée, nous avons accueilli 7 000 élèves de plus, dont 4 000 Français, car notre réseau est de qualité. Plus de Français, cela veut dire que l'expatriation fonctionne. De plus, accueillir des élèves étrangers fait la richesse du réseau et témoigne de sa qualité.

Propos recueillis par Bruno Massonnet

## **L'AEFE EN BREF**

Le réseau d'enseignement français à l'étranger compte 451 établissements :

- 77 gérés directement par l'Agence – ce sont les établissements en gestion directe,
- 166 ont passé une convention avec l'Agence – ce sont les établissements conventionnés,
- 208 ont reçu une homologation car ils respectent les programmes applicables dans les établissements d'enseignement public français et préparent aux mêmes examens et diplômes que ceux-ci – ce sont les établissements homologués.

Les 243 établissements en gestion directe et conventionnés ont accueilli à la rentrée 2008, 174 253 élèves, soit 6 906 (+4,13 %) de plus qu'à la rentrée précédente. Le réseau est présent dans 130 pays et scolarise 253 000 élèves de toutes nationalités dont 92 000 Français. Plus de 22 000 personnels – dont près de 13 000 enseignants – travaillent dans ces établissements.